

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 17 AOÛT 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente de Maisoncelles-du-Maine le vingt-cinq août deux mil vingt à vingt heures.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Commission d'appel d'offres
 - 2 - Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales
 - 3 - Approbation de l'adhésion au Territoire d'Énergie Mayenne pour la compétence éclairage public
 - 4 - Compte-rendu du conseil d'école
 - 5 - Personnel rentrée scolaire septembre 2020
 - 6 - Participation entreprise KOI (travaux terrain de pétanque)
 - 7 - Révision des tarifs restaurant scolaire et périscolaire rentrée 2020
 - 8 - Raccordement Enedis impasse du Closeau
 - 9 - Demande de M. Ruau et Mme Genest pour une entrée dans leur parcelle impasse du Closeau
 - 10 - Compte-rendu réunion carrière Baglione
 - 11 - Travaux cuisine de la salle polyvalente
 - 12 - Travaux plancher église
- QUESTIONS DIVERSES

SÉANCE DU 25 AOÛT 2020

L'AN DEUX MIL VINGT, vingt-cinq août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Maisoncelles du Maine s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Michel BOURGEOIS, Maire.

Etaient présents : M. Michel BOURGEOIS, M. Philippe PLU, M. Joël TESTIER, Mme Tatiana DAUVEL, M. Baptiste SOUTON, M. François BERSON, Mme Sylvie GUIARD, M. Gabriel DRONY, M. Grégory SESBOUE, Mme Hélène BRETONNIER, Mme Lauriane CAUCHON, M. Jürgen VERLEUR, Mme Laurence COLLET

Etait absent excusé : M. André GARNIER (a donné procuration à M. Michel BOURGEOIS),

Etait absent non excusé : M. Kévin GAUDRON

Secrétaire de séance : M. Joël TESTIER

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu de la réunion du 19 juin 2020 a été approuvé à l'unanimité.

1 - Commission d'appel d'offres

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats au poste de titulaire :

- Philippe PLU
- Joël TESTIER
- Tatiana DAUVEL

Sont candidats au poste de suppléant :

- * André GARNIER
- * Kévin GAUDRON
- * Jürgen VERLEUR

Sont donc désignés en tant que :

MEMBRES TITULAIRES:

- **Philippe PLU**
- **Joël TESTIER**
- **Tatiana DAUVEL**

MEMBRES SUPPLEANTS

- * **André GARNIER**
- * **Kévin GAUDRON**
- * **Jürgen VERLEUR**

2 - Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

A compter du 1^{er} janvier 2019 et suite à la mise en place du répertoire électoral unique en lien avec l'institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, des commissions de contrôle seront instituées à partir de cette date à raison d'une par commune, en lieu et place des actuelles commissions administratives. Ces commissions examineront notamment les recours administratifs formés par les électeurs, préalablement à tout recours contentieux contre les décisions de radiation ou d'inscription sur les listes électorales.

Les règles de composition de ces commissions dans les communes de 1000 habitants sont fixées comme telles :

- D'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal.
- D'un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département
- D'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance

Monsieur le Maire demande aux membres si un d'eux serait intéressé pour faire partie de la commission de contrôle. Monsieur François BERSON s'est proposé comme titulaire et Monsieur Baptiste SOUTON comme suppléant.

3 - Approbation de l'Adhésion au Territoire d'Energie Mayenne pour la compétence éclairage public

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 25 février 2020 décidant d'adhérer au TEM53 pour sa compétence éclairage public,

Vu l'article L5214-21 du CGT précisant que l'adhésion d'une communauté de communes à un syndicat est subordonnée à l'accord des conseillers municipaux des communes membres, donné dans les conditions de majorité qualifiée,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez,

Considérant la possibilité offerte aux EPCI d'adhérer au syndicat (TEM) en lui transférant une compétence optionnelle,

Considérant que la compétence optionnelle de l'éclairage public de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez dans les zones d'activités économiques de son territoire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez au Syndicat Territoire d'Energie Mayenne,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et acte utiles et nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

4 - Compte-rendu du conseil d'école

La rentrée scolaire se fera, en principe, avec 67 élèves répartis de la façon suivante :

- PS-MS : 11 élèves
- GS-CP : 17 élèves
- CE1-CE2 : 20 élèves
- CM1-CM2 : 19 élèves

Comme l'année précédente, deux nouveaux enseignants stagiaires s'occuperont de la classe CE1-CE2 :

- Mr Valentin LEFAUCHEUX le lundi et le mardi
- Mme Romane BEUNARD le jeudi et le vendredi

Les projets pour cette nouvelle année sont deux classes : mer et neige pour les élèves du CE1 au CM2 et une classe poney pour les élèves de la petite section maternelle au CP.

5 - Personnel rentrée scolaire septembre 2020

Mme LEFORT étant toujours en arrêt maladie professionnelle et Mme LEPECQ ne voulant pas renouveler son contrat, Monsieur le Maire a procédé à un recrutement pour un remplacement jusqu'aux vacances de la Toussaint, qui pourra être prolongé. Après analyse des candidatures, trois personnes ont été reçues et Mme GIRAUDIN Margaux a été retenue.

6 - Participation entreprise KOI (Travaux terrain de pétanque)

Lors du précédent conseil municipal, il a été évoqué la réfection du terrain de pétanque près de la salle polyvalente. Monsieur le Maire a retenu l'entreprise la mieux disante, l'entreprise APTP de Laval pour un montant de 2 150.00€HT pour la remise en forme du terrain de pétanque près de la salle polyvalente. Ce montant a été transmis à l'entreprise KOI qui est à l'origine des dégâts. Après de vives explications, celle-ci me propose une participation de 250.00€, arguant qu'elle ne s'était engagée qu'à une remise à plat du terrain. Considérant qu'une procédure envers cette société ayant peu de chance d'aboutir, les membres du conseil municipal, après délibération, acceptent le devis de 2 150.00€HT de l'entreprise SARL APTP et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant.

Par ailleurs, les membres du conseil ont délibéré sur la participation de l'entreprise KOI à hauteur de 250.00€ et autorisent Monsieur le Maire à procéder à la demande de règlement.

7 - Révision des tarifs restaurant scolaire et périscolaire rentrée 2020

REVISION TARIFS CANTINE

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident de fixer les tarifs de la restauration scolaire, année scolaire 2020-2021, à compter du 01 septembre 2020, comme suit :

REPAS ENFANT	3.65 €
REPAS ADULTE	6.44 €

REVISION TARIF ACCUEIL PERISCOLAIRE

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident de fixer les tarifs de l'accueil périscolaire, année scolaire 2020-2021, à compter du 01 septembre 2020, comme suit :

- ACCUEIL DU MATIN, forfait	1.28 €
-----------------------------	--------

(Pour une présence : entre 07h30 et 10 mn avant l'entrée en classe)

- ACCUEIL DU SOIR, forfait pour une heure	1.28 €
---	--------

(Par heure de présence : entre 10 mn après la classe et 18 h 30)

Pour tout dépassement d'horaire de la garderie (après 18h30), il sera facturé 7€.

Les repas sont toujours servis par la société Convivio. Pour information, lors du confinement, la société nous a demandé 682.95€ pour les repas manquant (cette clause était indiquée dans le contrat) et elle nous a également demandé un coût complémentaire par repas servis de 0.40€ à compter du 11 mai jusqu'à la fin de l'année scolaire pour frais supplémentaires (masques, frais de transport).

8 - Raccordement Enedis impasse du Closeau

Une proposition d'Enedis nous est parvenue pour le raccordement des deux parcelles à l'entrée de l'impasse du Closeau. Le coût serait de 1 087.20€TTC par parcelle.

Le Conseil Municipal décide de reporter ultérieurement cette proposition pour ce raccordement. Les personnes pressenties pour l'achat d'une des parcelles ne donnant pas suite.

9 - Demande de M. Ruau et Mme Genest pour une entrée dans leur parcelle impasse du Closeau

M. Ruau et Mme Genest habitent au 1 impasse des Poiriers. Ils ont fait la demande, par courrier, d'un droit d'entrée sur leur parcelle depuis l'impasse du Closeau.

A l'unanimité, le conseil municipal ne s'oppose pas à cette demande à condition que la reprise de voirie sur la partie communale soit à 100% à la charge du demandeur. Un devis sera demandé afin de leur faire part du coût de reprise de voirie.

10 - Compte-rendu réunion carrière Baglione

Les membres du comité de suivi ont rencontré à la demande de la société Baglione, Madame Malhaire, chargée d'Affaires de la même société. Celle-ci a indiqué qu'une demande d'extension de 24 hectares sera déposée en Préfecture en septembre. Ce sujet sera abordé lors de la réunion du PLUi le 03 septembre à la Communauté de Communes du Pays Meslay-Grez.

11 - Travaux cuisine de la salle polyvalente

La commission Bâtiments s'est réunie pour le remplacement du matériel de cuisine et la faïence de la cuisine de la salle polyvalente. Devant les problèmes soulevés par l'artisan consulté pour le remplacement de la faïence, le conseil, après en avoir délibéré, charge M. Plu de demander un devis précis afin de pouvoir commander l'ensemble à la prochaine réunion de conseil.

12 - Travaux plancher église

Lors de cette même commission, a été discuté de refaire les planchers de l'église. Un projet avec le lycée des métiers et du bâtiment sont en cours. Monsieur le Maire demande un accord de principe pour signer toute convention avec le lycée des métiers et du bâtiment.

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document avec le lycée pour ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

1 – Arrêt transport scolaire

Un conseiller a demandé d'avoir un arrêt pour le transport scolaire, déjà existant lors des années précédentes, pour amener les élèves au Collège à Meslay-du-Maine. Monsieur le Maire va contacter le Conseil Régional pour résoudre ce problème.

2 – Site internet

Le site internet a été mis à jour mais il est incomplet.

3 – Communauté de Communes

A titre d'information, Monsieur BOURGEOIS Michel a intégré la commission « Environnement », M. PLU Philippe à la commission « Communication », M. TESTIER Joël à la commission « Voirie-Eau-Assainissement », Mme DAUVEL Tatiana à la commission « Affaires sociales » de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

4 – Masques

Les masques fournis par l'Etat pour les mayennais ont été distribués sur l'ensemble de la commune. La plupart des habitants résidant en campagne n'ont reçu qu'un seul masque par personne. Le deuxième leur sera distribué dans les prochains jours.

5 – Argent de poche

Cinq jeunes ont participé au chantier « argent de poche ».

Séance levée à 22h15

Réunions :

- Commission communication le mercredi 09 septembre à 19h30
- Commission voirie le mercredi 02 septembre à 18h30